

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES.

Procurations : M. Jean-François GUIBBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES.

Absente : Mme Françoise CRASSOUS

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GARCIA

Le quorum est atteint avec 18 présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire étant absent, Madame Géraldine ESCANDE, première adjointe au maire, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 6 Septembre 2021 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Madame Géraldine ESCANDE donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

- 5) Modification du tableau de l'effectif communal
- 6) Congrès des Maires
- 7) CC Domitienne – Convention-cadre PFF 2021

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2021-09-14-35 du 14 Septembre 2021 validant la proposition du groupement DME Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique des écoles, d'un montant de 58 625.28 € HT.

N° AD-2021-09-16-36 du 16 Septembre 2021 validant la proposition de l'APAVE pour le contrôle de la conformité de l'installation photovoltaïque dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des écoles, d'un montant de 450.00 € HT.

N° AD-2021-09-16-37 du 16 Septembre 2021 validant la proposition de l'APAVE pour la mission de contrôle technique des travaux de rénovation énergétique des écoles, d'un montant de 3 972.00 € HT.

N° AD-2021-09-16-38 du 16 Septembre 2021 validant la proposition de l'APAVE pour la mission de SPS des travaux de rénovation énergétique des écoles, d'un montant de 1 900.00 € HT.

N° AD-2021-09-20-39 du 20 Septembre 2021 validant la proposition d'avenant en moins-value sur le marché du lot 01 de Requalification des Abords du Château – Terrassement-Voirie-Réseaux-Maçonneries d'un montant de 19 941.91€ HT portant le marché initial à 256 861.45 € HT.

N° AD-2021-09-20-40 du 20 Septembre 2021 validant la proposition d'avenant en plus-value sur le marché du lot 02 de Requalification des Abords du Château – Revêtement de sols d'un montant de 2 666.20€ HT portant le marché initial à 286 158.22 € HT.

N° AD-2021-09-20-41 du 20 Septembre 2021 validant la proposition d'avenant en plus-value sur le marché du lot 03 de Requalification des Abords du Château – Serrurerie – Mobilier d'un montant de 6 623.00 € HT portant le marché initial à 78 238.00 € HT.

DELIBERATIONS

I – DCE RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES : D-2021-10-11-01

Madame Géraldine ESCANDE présente le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de rénovation énergétique des écoles.

Ce programme a été estimé à un montant HT de Ce programme a été estimé à un montant HT de 525 816.30 € HT + option zone préau (gros œuvre/charpente/photovoltaïque) de 111 795.00 € soit un total HT de 637 611.30 € par le Groupement DME Ingénierie/Cabt ACEB/Frédéric MIQUEL, chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le dossier ci-dessus présenté, du DCE du marché de rénovation énergétique des écoles ainsi que l'estimation qui en est faite, dit que ce programme de travaux est inscrit au BP 2021 et suivants de la Commune, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du ou des prestataires et de signer le(s) marché(s) correspondant(s) ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec le(s) prestataire(s) reconnu(s) mieux disant(s) par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

Mme Françoise CRASSOUS rejoint la séance portant le nombre de présents à la séance à 19 (+ 4 procurations).

II – PROJET DE CREATION DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE: D-2021-10-11-02

Madame Géraldine ESCANDE informe le Conseil Municipal sur l'avancée des études du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune proposé par la Société Eléments.

Le projet se situe au lieu-dit « Les Clotinières » en place de l'ancienne décharge. Il avait été initialement développé par La Compagnie du Vent puis par ENGIE GREEN (rachat de la Compagnie du Vent par ENGIE GREEN). Celle-ci ne souhaitant plus développer ce projet, ELEMENTS l'a repris, en rachetant la société créée spécifiquement pour ce projet.

Les études naturalistes menées en 2015 sur environ 20h ont montré des zones plus ou moins sensibles en terme de biodiversité. ELEMENTS a fait le choix de continuer le développement du projet uniquement sur la zone à faibles enjeux, située sur le périmètre de l'ancienne décharge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix Pour dont 4 procurations, 0 voix Contre et 0 Abstentions,

1) Est sensible, dans le cadre de la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables sur le territoire de sa commune ; soutient le projet de centrale photovoltaïque porté par la société Eléments.

2) Emet un avis favorable pour que la société Eléments réalise sur la zone présentée les études techniques et environnementales nécessaires au développement de projets photovoltaïques.

A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ELEMENTS auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires et exploitants, le dépôt de la demande de permis de construire sera réalisé.

3) Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier, dont la convention d'occupation temporaire du domaine public et la promesse de bail dont il a été fait lecture ce jour.

4) S'engage à procéder à une adaptation du document d'urbanisme dans l'objectif de le mettre en compatibilité avec le projet photovoltaïque, dans la mesure où la faisabilité du projet est avérée (procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU).

De son côté, Eléments s'engage à tenir le Conseil Municipal régulièrement informé de l'avancée des études.

III – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS MEDIATHEQUE : D-2021-10-11-03

Madame Géraldine ESCANDE donne lecture au Conseil du règlement intérieur modifié commun à toutes les Médiathèques/Ludothèques des communes membres de la communauté de communes « La Domitienne » proposé par le réseau des médiathèques municipales de La Domitienne.

Ce règlement prévoit un accès aux établissements du réseau des médiathèques et ludothèques en Domitienne libre et gratuit pour tous et laisse les conseils municipaux de chaque commune régler et fixer les tarifs des inscriptions et des impressions/photocopies réalisées dans ces établissements.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes du règlement intérieur présenté et notamment la gratuité pour tous les publics de l'accès et inscription à la Médiathèque et décide d'appliquer les tarifs de photocopies déjà en place sur la commune, uniquement pour les impressions de travaux réalisés dans le cadre de l'Espace Public Numérique (EPN), pas de tirage de photocopie :

		A4	A3
Recto	N/B	0.30 €	0.60 €
R/V	N/B	0.60 €	1.20 €
Recto	Couleur	1.30 €	2.60 €
R/V	Couleur	2.60 €	5.20 €

Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Novembre 2021.

IV – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PARCELLES COMMUNALES PAR STE ASF : D-2021-10-11-04

Madame Géraldine ESCANDE donne lecture au Conseil d'une proposition de convention d'occupation temporaire des parcelles communales cadastrées D 2333 de 396 m² (L'Islet) en nature de pré, D 2737 de 271 m² (Tastabi) en nature de pré et non cadastrée (Gouldeau) en nature de chemin pour une occupation respective de 96, 86 et 69 m², afin de permettre le stockage des matériaux nécessaires à la bonne exécution des travaux et l'installation de la base de vie du chantier de renforcement de l'ouvrage autoroutier numéroté 1743 de l'autoroute A9 située sur la commune.

Cette convention, consentie à titre gracieux pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} septembre 2021, prévoit les conditions d'occupation des parcelles.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée, en accepte les conditions et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la Sté ASF.

Monsieur Claude VIDAL souligne, qu'en contrepartie de cette autorisation d'occupation temporaire de parcelles communales à titre gratuit, la Société ASF pourrait entretenir régulièrement les abords de l'autoroute qui sont particulièrement souillés et encombrés de divers détrit.

V – MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF COMMUNAL : D-2021-10-11-05

Madame Géraldine ESCANDE informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau de l'effectif communal à compter du 1^{er} novembre 2021 afin de créer un poste d'animateur territorial pour permettre le remplacement de notre directeur du service enfance jeunesse qui se met en position de disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Vote : 23 voix pour dont 4 procurations, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

VI – CONGRES DES MAIRES 2021 : D-2021-10-11-06

Madame ESCANDE Géraldine informe le Conseil que le 103° Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2021 se déroule Porte de Versailles en Novembre 2021.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 1^{ière} adjointe au Maire y participeront cette année et il propose aux membres du conseil municipal intéressés de se faire connaître pour participer à ce congrès.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Le Conseil, par 23 voix pour dont 4 procurations, décide de fixer un remboursement forfaitaire des frais de participation au Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine, Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, et aux membres du conseil municipal intéressés qui seront identifiés par certificat de M. le Maire, du 16/11/2021 matin au 18/11/2021 soir :

- Transport TGV 1^{ière} classe Béziers/Paris – Aller/Retour sur justificatifs
- Indemnité nuitée (+ petit déjeuner) = 110 €
- Remboursement par repas = 17.50 €
- Remboursement transport interne (métro, taxi, etc...) : sur présentation de justificatif.

VII – Communauté de Communes La Domitienne – CONVENTION-CADRE DU PFF 2021 : D-2021-10-11-07

Madame Géraldine ESCANDE présente la convention-cadre du Pacte Financier et Fiscal 2021 de l'Ensemble intercommunal.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes de la convention-cadre du PFF 2021 et l'attribution pour la commune de Lespignan d'une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 18 679.00 €. Il autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Madame Géraldine ESCANDE :**

- ❖ Donne lecture d'un courrier de M. Michel BATAILLE adressé aux membres du conseil municipal concernant l'élagage des arbres « pins parasols » de la Rte de Nissan et Rond-point de la Crouzette et alertant sur les conséquences du changement climatique et les diverses actions que la municipalité pourrait mettre en œuvre pour limiter ses effets (plantations adaptées, sensibilisation...).
- ❖ Informe de la vente de brioches au profit de l'APEAI en Mairie au prix de 5 € l'unité.
- ❖ Fait le compte rendu des réunions de quartiers.

➤ **Monsieur Bernard GUERRERE** informe de la proposition de techniciens ONF pour organiser une réunion en Mairie pour réhabiliter les zones incendiées par les feux de cet été.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ rappelle que lors de l'assemblée générale du RLise, Serge CAMATS, Président de l'entreprise d'insertion ATI Vert, avait fait appel à de bonnes volontés pour s'investir dans le développement et l'avenir de l'entreprise. Une réunion est organisée le lundi 18 Octobre 2021 à la Maison de l'Economie à Vendres.
- ❖ Informe que l'association Diversival manque d'aide pour la collecte des olives prévue début Novembre. L'association prévoit son festival du 14 au 28 Mai 2022 et organisera le bal de fin à Lespignan Place des Ecoles.
- ❖ Informe qu'une commission de communication avec pour ordre du jour le site internet de la commune aura lieu en lieu et place de la réunion de bureau le lundi 18 octobre à 18h30 en Mairie.

➤ **Madame Françoise CRASSOUS :**

- ❖ Informe qu'une exposition et conférence sur le thème des méfaits du numérique seront organisées à la Médiathèque par Yann RAMIREZ le Vendredi 22 Octobre 2021 à 18h45.

- ❖ Informe que l'atelier de découverte et arts créatifs organisé le dimanche 10 octobre 2021 à la Salle Polyvalente a eu moins de visiteurs que les années précédentes mais plus participatifs.
 - ❖ Informe de retours positifs de la population concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- **Monsieur Jean-Philippe GARCIA** prévient que des camions du chantier du hangar sur Le Boulevard se gare sur les trottoirs et les tâche d'huile de moteur.
Le nécessaire sera fait par la Police Municipale.

Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, rejoint la séance.

Il présente ses excuses à l'assemblée pour son absence à la séance de conseil municipal pour se rendre à une réunion concernant l'avenir de La Poste en Mairie de Nissan lez Ensérune.

Les représentants de l'AMF34 et les Maires des communes alentour impactées par une baisse des horaires d'ouverture du bureau de poste étaient présents.

Un courrier de La Poste, reçu en Septembre informe que le bureau de Poste de Lespignan sera ouvert deux heures par jour du Lundi au Samedi (soit 12 heures/semaine), à compter du 15 Novembre 2021.

Les actions envisagées et retenues pour lutter contre cette décision :

- Une enquête auprès de toutes les communes ayant un bureau de poste ou une agence postale sera réalisée pour dresser un bilan de l'impact de ces mesures,
- Invitation des dirigeants de La Poste pour discuter de ces mesures,
- Une marche silencieuse sera organisée à Montpellier pour déposer en Préfecture une motion contre ces mesures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.